



## Cliniques d'accueil de grippe Période d'application de la Lettre d'entente n° 269

Dans l'éventualité d'ouverture de cliniques d'accueil de grippe en 2018-2019, les parties négociantes ont convenu que la période d'application de la *Lettre d'entente n° 269* sera **du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 6 mars 2019**.

La mise en place de cliniques d'accueil de grippe, lors de l'éclosion exceptionnellement importante du virus, s'effectue selon les besoins en soins de première ligne. Le comité paritaire désigne alors ces cliniques et en informe la RAMQ, en précisant les dates de début et de fin de fonctionnement de chacune.

À ce jour, **aucune clinique** d'accueil de grippe **n'est désignée**.

Lorsque la période de grippe saisonnière se prolonge, le comité paritaire en informe également la RAMQ.

Pour les modalités de rémunération et les instructions de facturation, consultez la [Lettre d'entente n° 269](#) dans la *Brochure n° 1*, sous l'onglet *Manuels* de la section réservée à votre profession, sur le site de la RAMQ, au [www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels).

**Le fil RSS :**  
**un accès en**  
**temps réel à**  
**vos infolettres**



### Pourquoi s'inscrire au fil RSS?

Parce qu'il vous permet d'être informé instantanément de la publication sur le site Web de la Régie des infolettres qui vous sont destinées ou qui vous concernent.

Pour en connaître davantage sur le fil RSS et vous abonner, rendez-vous au [www.ramq.gouv.qc.ca/rss-pro](http://www.ramq.gouv.qc.ca/rss-pro).

c. c. Agences commerciales de facturation

#### Courriel, site Web et fils RSS

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca  
[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)  
Abonnez-vous à nos fils RSS

#### Téléphone

Québec 418 643-8210  
Montréal 514 873-3480  
Ailleurs 1 800 463-4776

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30  
(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)